

Dossier de Bienvenue et d'Adhésion à la Chambre Professionnelle du Conseil du Centre - Val de Loire

Présentation de la stratégie de la CPC

Adhérer à la CPC est une démarche volontaire. L'adhésion suit un processus de rencontres et de partage de **la vision, de la mission et des valeurs** qui fondent notre action.

Notre vision à long terme :

En tant qu'acteurs de la région Centre – Val de Loire, nous voulons **évoluer dans l'écosystème régional et contribuer à sa bonne santé économique, environnementale et sociale.**

A travers notre mission, nous nous engageons à aider les consultants du Centre – Val de Loire :

- à **impacter positivement le tissu économique et social régional**
- à **progresser dans leurs pratiques professionnelles**

Nos axes stratégiques :

- Faire progresser le niveau de conscience des consultants sur leurs impacts (prendre de la hauteur)
- Faire évoluer les échanges entre pairs vers plus de collectif, de partage et de confiance (aller plus en profondeur)
- Communiquer sur notre mission et nos contributions effectives
- Inspirer nos partenaires à partager notre vision et à y contribuer

Nos valeurs



Nos actions

- La professionnalisation du métier de « conseil » lors des plénières (partage des bonnes pratiques, alertes, ...)
- Une représentation de ce métier dans les instances du MEDEF 41 et de la CPME Centre – Val de Loire
- Une participation aux réunions de travail nationales et un apport au niveau régional
- Une mise en valeur des compétences des adhérents via le site Internet et au sein des instances locales

L'équipe actuelle

Le **conseil d'administration** actuel est co-présidé par Aurélie RAVON et Sandrine SOUPIREAU. La co-présidence est élue « sans candidat » : chaque année, le binôme change ! 8 personnes s'activent pour le bon fonctionnement du collectif.



Nos adhérents

Retrouvez les adhérents actuels sur notre site Internet www.cpccentre.fr / Rubrique « [Découvrir CPC Centre - Notre annuaire](#) »

Nos partenariats

- CPME Centre - Val de Loire : représentation des métiers du conseil, appui sur certains projets (santé au travail, ...)
- MEDEF 41 : représentation des métiers du conseil + membre du CA
- CREPI Touraine : Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (Projet inclusif « On bouge ensemble »)
- CJD Touraine : Centre des jeunes Dirigeants (Trophées de la Performance Globale)
- AFNOR
- Région Centre - Val de Loire et Dev'up

Qui peut adhérer ?

Tout entrepreneur du conseil peut adhérer à la CPC dès lors qu'il :

- Exerce une activité de « conseil » comme activité principale (>50% du CA) depuis plus d'un an et de façon indépendante commercialement
- Sous toute forme juridique, dont la taille de l'entreprise n'excède pas 10 salariés
- Est basé en région Centre - Val de Loire
- Et qui respecte nos fondements associatifs (vision-mission-valeurs) et notre charte éthique et déontologique

Etre adhérent, c'est bénéficier ...

- D'un accueil individuel et collectif : écoute bienveillante et constructive
- D'une représentation du métier du conseil dans les instances du MEDEF 41 et de la CPME Centre - Val de Loire
- D'un process de professionnalisation certifié, gage de qualité pour « Accompagner la profession du conseil », où nous nous engageons à :
 1. Agir pour donner de la visibilité à votre métier du conseil sur l'annuaire de notre site Internet www.cpccentre.fr
 2. Faciliter votre intégration à la CPC avec un accompagnement (4 rendez-vous d'intégration avec votre cooptant sur les 12 premiers mois)
 3. Vous proposer une offre de services tournée vers le développement de votre professionnalisme de conseil
 4. Vous offrir des prestations spécifiques qui contribuent à la pérennité de votre entreprise de conseil
 5. Favoriser la mise en relation de votre entreprise de conseil avec vos pairs
 6. Répondre rapidement, de manière adaptée et personnalisée à chacune de vos sollicitations

Vous serez ainsi autorisé à utiliser le logo CPC-AFNOR
- Concrètement d'un accès à :
 - o Des temps d'échanges de pratiques entre pairs formels ou informels
 - o Des réunions plénières mensuelles en phygital (en physique à la CCI de Touraine ou en visio), chaque 1er lundi du mois (dates et ordre du jour confirmés sur notre site Internet www.cpccentre.fr, rubrique « événements »)
 - o Des groupes de travail : soirée de dirigeants, compétences, et tout autre sujet souhaité collectivement
 - o D'outils mis à disposition
 - o Une Université d'été en septembre organisée chaque année par notre fédération nationale (FNCPC)
 - o Des commissions de travail nationales : partenariats, outils, communication, certification Qualité

Vous êtes au bon endroit si vous voulez ...

- Prendre conscience de l'impact environnemental et social de votre activité (prendre de la hauteur)
- Evoluer vers plus de collectif, de partage et de confiance (aller plus en profondeur)

Demain, nous attendons de chacun des adhérents qu'il :

- Contribue à la vie de la Chambre Professionnelle du Conseil (plénière, groupe de travail, représentation)
- Soit l'ambassadeur.drice de la CPC et de sa stratégie ainsi que du métier du conseil
- Participe à l'enquête annuelle et à l'observation de la filière
- S'engage à porter les valeurs de la CPC

Comment adhérer ?

Pour être coopté, vous pouvez :

- Solliciter un.e adhérent.e de votre connaissance
- Consulter [la liste de nos adhérents](#) sur le www.cpccentre.fr ("Découvrir CPC Centre / Notre annuaire")

1ère étape

Etre coopté par un des adhérents de la Chambre Professionnelle du Conseil du Centre - Val de Loire

3ème étape

Participation à une plénière régionale

5ème étape

Remplir et signer le bulletin d'adhésion et l'envoyer au cooptant

2ème étape

Premier échange (entretien découverte avec le cooptant) et envoi au cooptant de l'attestation de RCP*

4ème étape

Etude de votre demande d'adhésion en Conseil d'Administration

6ème étape

Payer la cotisation annuelle (200 €** ou 100 € si arrivée à partir de juillet)

[Année](#)

[Mi-Année](#)

*Assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'année en cours

** Tarif dégressif : si plusieurs consultants d'un même cabinet. Adhésion CPC gratuite si double adhésion Medef 41-CPC

Pour plus de renseignements et d'informations sur les conditions d'adhésion à notre association régionale, utilisez notre formulaire de contact : [nous contacter](#).



Bulletin d'adhésion et ses annexes

à retourner à son cooptant

Votre département : 37 45 41 18 36

Nom du demandeur :

Prénom :

Dénomination du Cabinet :

Adresse :

Mail :

Tél :

Forme juridique :

Siret :

APE :

Si Portage salarial, indiquez le nom de la structure :

(dans le cas du portage salarial le N° de Siret est celui de la société de portage)

Libellé de la fonction occupée dans l'entreprise ou organisme :

Date de création de l'entreprise :

Site Internet :

Compétences :

Indiquez les réseaux ou associations à but professionnel dont vous faites partie :

Je certifie n'être ni en cessation de paiements, ni en redressement judiciaire ni en liquidation, n'être l'objet d'aucune poursuite de caractère fiscal ou pénal.

Nom, date et signature

Cursus personnel du consultant :

Diplôme(s) :

Formation(s) :

Reconnaisances : Agréments, labels, habilitations

Publications (articles scientifiques, conférences, travaux de recherche, livres) :

Fait à _____, le _____

Nom et Signature

Annexe Charte éthique et déontologique

PROFESSIONNALISME

Article 1 : Professionnalisme

Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et à valoriser l'image de la profession. N'accepter que les missions qui relèvent de son champ de compétence et de connaissances. Exercer principalement des activités de conseil et / ou de prestation intellectuelle.

Article 2 : Expertise

Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention et / ou d'expertise. Maintenir ses compétences au plus haut niveau, s'informer régulièrement de l'état de l'art dans son domaine d'expertise et se former régulièrement.

RESPECT DU CLIENT

Article 3 : Indépendance

Exercer son activité en toute indépendance intellectuelle et économique, au mieux des intérêts de son client.

Article 4 : Confidentialité

Les informations portées à la connaissance du consultant au cours d'interventions de conseil ainsi que les résultats des travaux sont confidentiels. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés à titre personnel ni divulgués sans l'autorisation préalable du client.

Article 5 : Intégrité

Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'objectivité et l'impartialité du conseil et la qualité des services rendus.

RESEAU

Article 6 : Réseau et synergies

Echanger régulièrement avec les membres de la CPC Centre Val de Loire. Et, si nécessaire, pour compléter son offre et accomplir sa mission, travailler en synergie avec d'autres consultants.

Nom, date et signature

Annexe autorisation de droit à l'image

Autorisation de photographe et publier des images

Je soussigné.e, **Nom :**

Prénom :

Adresse postale :

Autorise les représentants ou les adhérents de la CPC Centre – Val de Loire

N'autorise pas les représentants ou les adhérents de la CPC Centre – Val de Loire

à me photographier et à me filmer, à stocker et à diffuser publiquement mon image à des seules fins professionnelles et non commerciales dans le cadre des activités organisées par la CPC (manifestations, réunions, formations, ...)

Cette autorisation est valable de façon illimitée. L'autorisation est convenue à titre gratuit et les images ne pourront être cédées à un tiers.

Fait le

Nom et signature